

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Vincent LE MEAUX, s'est réuni, à 09h00, Salle Le Trieux, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Gildas CONNAN, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Guillaume LOUIS, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT

Absents excusés : BINOT Marie-Christine,



DELBU2026-09-063

Culture : Partenariat pour le Pass d'Armor avec Côtes d'Armor Destination (passeport pour les ambassadeurs du tourisme)

Vu la délibération DEL 2026-04-096 du 14 avril portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu la délibération DEL2024-02-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Vu la délibération DEL2023-06-129 du 27 juin 2023 concernant la stratégie du tourisme et des loisirs et le plan d'actions à horizon 2030 ;

Considérant que le centre de découverte maritime Milmarin adhère à Côtes d'Armor Destination et à ce titre bénéficie de la possibilité d'adhérer au Pass d'Armor initié par cette dernière ;

Considérant que le Pass d'Armor peut permettre de faire connaître l'équipement largement aux professionnels locaux du tourisme, qui sont prescripteurs auprès des habitants, des touristes en individuel et en groupe ;

Considérant qu'il est proposé de souscrire au Pass d'Armor, expérimentation mise en place par Côtes d'Armor Destination pour l'année 2026-2027 pour favoriser une meilleure promotion de ses offres auprès des visiteurs en séjour, tout en contribuant à renforcer l'attractivité des métiers du tourisme ;

Considérant que ce passeport touristique réservé aux professionnels du tourisme et des loisirs en Côtes d'Armor a pour but d'encourager les professionnels à visiter les structures touristiques pour en devenir les prescripteurs. Ce passeport nominatif sera réservé aux partenaires du dispositif, soit aux salariés permanents et saisonniers des structures touristiques costarmoricaines, incluant les

hébergements touristiques, les offices de tourisme, ainsi que les sites de visite et les activités de loisirs. Aujourd'hui, sur 150 structures éligibles, 26 structures se sont engagées dans le dispositif.

Considérant que les modalités sont une gratuité offerte aux professionnels du tourisme présentant le Pass d'Armor à l'accueil de Milmarin, dans la limite d'un passage par an et par personne. Un bilan sera fait afin de réévaluer le dispositif en décembre 2027 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide de valider le projet de convention de partenariat entre Côtes d'Armor Destination et l'Agglomération, ci-annexé.
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

